

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021**REUNION PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 17 juin 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à souligner que Mme la Députée – Vice-Présidente sera en visio, M. André DENIS sera en retard et j'ai également eu les excuses de Rafik RASSAA et de Marc DELREZ qui s'excusent.

Mme CRAEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

Mme CRAEN. – Pas d'autre excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Murielle FRENAY est excusée

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Mme Carine RENSON est excusée

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- réponse de Mme Defrang-Firket inaudible sans micro

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- réponse de M. Lejeune inaudible sans micro

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour vous a été envoyé par email avant le début de la séance.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021.

Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

(Madame Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 20-21/272 : Représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs - Zone 2 IILE-SRI.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/272).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021**Document 20-21/273 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2020, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/273).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/274 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle régionale de l'arrondissement de Liège » pour son fonctionnement 2021.**Document 20-21/275 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale » et « ALPHAS » dans le cadre de demandes de prolongation de délai de production de justificatifs.****Document 20-21/276 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa » dans le cadre de l'édition 2021 du Festival, du 9 au 22 août 2021.****Document 20-21/277 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Vacances Théâtre de Stavelot » – Organisation du Festival VTS du 2 au 11 juillet 2021.**

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 20-21/274, 20-21/275, 20-21/276, 20-21/277) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 20-21/274 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 15 juin 2021. Une seule question est posée sur le document 20-21/274. La Commissaire se demande pourquoi le subside a doublé par rapport à l'an passé.

Il lui est répondu que le subside est lié au projet global qui a été déposé et qu'en 2020, il n'y a pas eu beaucoup d'actions mais par contre, que tout le monde se rattrape sur ce dernier semestre.

C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les trois autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Document 20-21/278 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/279 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Bourgmestres des communes germanophones » (Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 20-21/278, 20-21/279) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/280 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/281 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/282 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Étude et de Documentation Sociale de la Province de Liège » (CEDS) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/283 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, créateur d'échanges et de transversalité dans le social » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/284 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio – Télévision – Culture » (RTC) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/285 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/286 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail » (CRT) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/287 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicoptère » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/288 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » (CSD) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/289 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/290 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/291 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association « Forum Européen pour la Sécurité Urbaine » (EFUS) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 20-21/280 à 20-21/291) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 20-21/285 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

M. ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour l'analyse du rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) – Document 285 - Exercice 2019/Prévisions 2020.

Un Commissaire demande pourquoi le Député Président annonce qu'il souhaite être remplacé comme représentant de la Province ? Le CREF a-t-il des problèmes ?

Il lui est répondu que non et que ce n'était qu'un choix personnel dû à son activité.

La Commission vous propose d'approuver par voix 9 pour et 3 abstentions le rapport 2020 du CREF.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Les onze autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Didier NYSSSEN. Vous avez la parole.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (en visioconférence).- Monsieur le Président, voulez-vous bien noter que je suis sorti pour le point numéro 10, je suis membre de l'asbl « Moi aussi je joue au ping » à titre privé donc je quitterai la séance pour le point numéro 10.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur NYSSSEN. Pas d'autre remarque, pas d'intervention ? Je vous demanderai peut-être chez vous quand vous voulez faire une remarque de lever votre main comme je ne vois pas tout le monde sur le même écran, ce n'est pas toujours facile.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces douze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions et on acte bien que M. NYSSSEN est sorti pour le point dont il a fait allusion.

Document 20-21/292 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Basse-Meuse Football Academy » – Convention de subventionnement 2020- 2021 en faveur de la formation des jeunes joueurs de football en Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l’ordre du jour (document 20-21/292).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/293 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléante pour l’IPES de Seraing – Site d’Ougrée.

Document 20-21/294 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléant pour l’IPEPS de Huy-Waremme.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l’ordre du jour (documents 20-21/293, 20-21/294) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/295 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile (CAD).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/295).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/296 : Augmentation du prix des repas pour les restaurants didactiques.

Document 20-21/297 : Augmentation du prix des repas pour les cantines scolaires.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 20-21/296, 20-21/297) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/298 : Révision et adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 20-21/298)

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. EL HAJJAJI, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Un Conseiller fait allusion, lors de notre Commission, à ce qui est fixé par une circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il mentionne notamment qu'un seul tarif arrondi à 2.420 € et qu'il y a un montant à différents niveaux, notamment pour l'enseignement spécialisé et il lui

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

est répondu qu'il existe effectivement un tarif identique pour l'enseignement secondaire et supérieur et un tarif différent pour l'enseignement spécialisé.

Il est question aussi d'une exonération de 8,5 € par jour au niveau du prix du repas, concernant les absences notamment pour maladie ou stages, pour une période déterminée et cette période est fixée à 16 jours calendrier.

Le Conseiller s'interroge sur le fait que cette exonération n'est pas envisagée pour des stages qui seraient inférieurs à ces 16 jours calendrier et s'interroge dès lors sur le fait qu'on ne puisse pas en bénéficier, même si ces stages évidemment sont fixés dans le cadre des activités.

Il lui est répondu qu'effectivement, c'est une observation pertinente sans donner d'avantage de réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/299 : Adoption des contrats d'objectifs des écoles d'enseignement secondaire (2ème vague) : Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, Institut Provincial d'Enseignement secondaire spécialisé de Micheroux, Institut Provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, École Polytechnique de Seraing, Institut Provincial d'Enseignement secondaire de Huy et Lycée technique provincial Jean Boets.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 20-21/299)

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est penchée ce lundi sur le document 20-21/299 relatif aux contrats d'objectifs des écoles d'enseignement secondaire.

Six écoles sont concernées par cette deuxième des trois vagues prévues pour les établissements scolaires secondaires devant établir un plan de pilotage en vue de la conclusion d'un contrat d'objectifs selon l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2018.

Il s'agit de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid, l'Institut Provincial d'Enseignement secondaire spécialisé de Micheroux, l'Institut Provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, l'École Polytechnique de Seraing, l'Institut Provincial d'Enseignement secondaire de Huy et le Lycée technique provincial Jean Boets.

Les DC ont confirmé de manière quasi générale la qualité et la pertinence des plans proposés sur base des causes-racines des forces et faiblesses des établissements sur base d'indicateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec soit un retour avec des commentaires ou avec des recommandations contraignantes qui impliquent une modification du plan.

Un Conseiller souligne que la fin des phrases n'apparaît pas dans le tableau mis en format PDF, page 4 dans le tableau transversal présenté pour La Reid, l'objectif numéro un demande que les résultats soient améliorés.

La cible de diminuer de 4 points le taux d'élèves faisant partie des 10%. La fin de la phrase n'apparaît pas. Le membre demande dès lors si c'est bien les 10% des plus faibles dont on parle. On demande même la chose pour l'IPES d'Hesbaye et l'IPES de Huy.

Ce Conseiller se demande aussi ce que représente cette diminution de 4 points, par rapport à quoi est-il envisagé vu qu'il y a toujours 10% d'étudiants plus faibles ? Si c'est un taux, c'est par rapport à d'autres instituts demande-t-il ? Est-ce que cela traduit une concurrence entre les établissements ? Si ce sont les mêmes recommandations qui sont adressées aux établissements, comment alors atteindre cet objectif ?

Il est répondu que sont créés des clusters, une classification entre les instituts du même profil et de la même catégorie sur base d'indices socioéconomiques établis par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc une simple comparaison avec d'autres instituts au même profil. L'objectif est de faire remonter la performance moyenne de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers du cluster dans lequel l'établissement se situe. C'est un outil de pilotage du système éducatif, ils sont donc en concurrence par rapport à eux-mêmes, par rapport à leurs propres valeurs et réalités de terrain mais pas entre eux. C'est d'ailleurs interdit aux établissements de faire leur publicité ou leur promotion sur base de leurs résultats ou des indices socioéconomiques dont ils jouissent.

Ce point a été voté par votre troisième Commission par 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/300 : apport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 20-21/300)

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/301 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Internat de Verviers – Rénovation des 5ème et 6ème étages

Document 20-21/302 : Marché public de Travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Travaux de parachèvements divers et abords.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 20-21/301, 20-21/302) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/303 : Cultes – Demande de reconnaissance de la Mosquée Errahma de Verviers

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 20-21/303).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/304 : Avis sur le projet de budget 2022 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 20-21/304).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/305 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » (DTVL) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 20-21/305).

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/306 : I.I.L.E. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 21 juin 2021.

Document 20-21/307 : ECETIA Intercommunale – Première assemblée générale ordinaire fixée au 22 juin 2021.

Document 20-21/308 : ECETIA Finances – Première assemblée générale ordinaire fixée au 22 juin 2021.

Document 20-21/309 : INTRADEL – Première assemblée générale ordinaire fixée au 24 juin 2021.

Document 20-21/310 : NEOMANSIO – Première assemblée générale ordinaire fixée au 24 juin 2021.

Document 20-21/311 : CHR Citadelle – Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2021.

Document 20-21/312 : CHR Verviers – Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2021.

Document 20-21/313 : SPI – Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2021.

Document 20-21/314 : ENODIA – Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Document 20-21/315 : I.G.I.L. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2021.

Document 20-21/316 : ISoSL – Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 20-21/306 à 20-21/317) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces onze documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur Le Président. Je vois qu'on est en avance donc je me permets l'intervention que j'avais préparée, je ne voudrais pas retarder la vision du math mais, blague à part, j'interviens à propos du point 39 qui concerne Intradel.

Chers Collègue, Intradel, si vous ne le savez pas encore, le mot d'ordre est au Zéro déchet. Cette notion apparaît plus de 12 fois dans le rapport d'activités.

En tant qu'écologistes, nous ne pouvons que nous réjouir de ce mot d'ordre assez ambitieux et visionnaire.

J'aimerais profiter de la tribune du Conseil provincial et de la présence, ici, de nombreux mandataires locaux, dont peut être certains ont la gestion des déchets dans leurs compétences, ainsi que de membres du Bureau exécutif d'Intradel pour mettre en lumière une problématique, une incohérence qui, tant qu'elle ne sera pas résolue, ne nous permettra pas de réellement et pleinement entrer dans cette politique du zéro déchet.

Vous le savez, la mise en place des conteneurs à puce permet l'application d'un principe de base qui est celui du pollueur/payeur.

Plus de déchets sont jetés, plus la facture sera élevée. MAIS l'inverse n'est pas vrai ! Toutes les communes utilisant les conteneurs attribuent d'office un certain nombre de kilos de déchets dits « forfaitaires » à chaque ménage, qu'ils soient résiduels ou biodégradables ces déchets.

L'effet pervers de ces kilos forfaitaires, c'est le découragement des citoyens à continuer à faire des efforts si ce n'est pas pour en être récompensés ! Tant que le forfait n'est pas dépassé, la facture restera la même. Bien sûr, qu'une partie de la taxe soit forfaitaire est normale afin de financer le service collectif comme le fonctionnement des parcs à conteneurs, la collecte de

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

manière générale, c'est une évidence. Que des kilos soient attribués à chaque ménage de manière forfaitaire, c'est injuste et incohérent quand on fait du zéro déchet son objectif politique.

Et pire que ça même, aujourd'hui beaucoup de Conseil communaux ont tendance à augmenter le nombre de kilos forfaitaires. Chaque fois que nous agissons de la sorte, nous envoyons le message suivant aux administrés: « Peu importe finalement vos efforts, vous payerez un certain nombre de kilos ». C'est tout l'inverse de la justice et du chemin que nous devons faire vers le 0 déchet !

Et les effets pervers ou d'aubaine du même genre ne manquent pas dans nos communes : revente de sacs jaunes dans la ville de Liège, placement de déchets composables dans la poubelle résiduelle afin de payer moins.

Voilà pourquoi, en tant qu'actionnaire d'Intradel, en tant que mandataires communaux, je vous invite et je nous invite finalement, à réfléchir et à mettre en place une tarification plus juste en ce qu'elle permette non seulement de faire payer les citoyens qui font le moins d'efforts mais également qu'elle récompense ceux qui en font.

Notre politique zéro déchet doit et ne peut que s'inscrire organiquement dans la tarification de nos communes. Une piste de réflexion intéressante à cet égard est d'ailleurs, à l'instar de l'eau, la mise en place d'une tarification progressive. Au plus de kilos sont jetés, au plus ce kilo coûte cher.

Enfin, dernière petite remarque et cerise sur le gâteau, à quand une application permettant de surveiller en temps réel notre future facture de régularisation, comme pour l'électricité, l'eau ou le gaz ? Intradel a toutes les compétences pour mettre cela en place.

Je vous remercie pour votre écoute et pour l'attention que vous pourrez porter dans vos différentes responsabilités à cette question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons à présent au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non

Mme CRAEN, Conseillère provinciale (de son banc).- Je voudrais séparer le vote sur ENODIA

M. LE PRESIDENT.- Et bien, je vous propose de commencer par le vote sur ENODIA : document 20-21/314 - ENODIA – Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2021.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pouvons-nous regrouper les dix autres documents ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les dix résolutions.

Document 20-21/317 : RESA - Assemblée générale extraordinaire fixée au 1er juillet 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 20-21/317).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Je vous informe que, comme en Commission, Madame Valérie LUX et Monsieur Julien VANDEBURIE, ne participent pas au vote sur ce document.

Nous passons à présent au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/318 : Convocations à la première Assemblée générale extraordinaire de la SRL « Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien » (ÖWOB), fixée le 29 juin 2021 à 19h45 et à la deuxième Assemblée générale extraordinaire de la SRL « Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien » (ÖWOB), fixée le 29 juin 2021 à 20h30.

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 20-21/318).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale.

Je vous informe que, comme en Commission, M. Alfred OSSEMANN ne vote pas sur ce document.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

Document 20-21/319 : Participations – Sociétés de logement – SCRL ÖEWBE et SRL ÖWOB – Cession des parts de la Région wallonne – Renonciation au droit de préemption.

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 20-21/319).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Je vous informe que, comme en Commission, Monsieur Alfred OSSEMANN ne participe pas au vote sur ce document.

SEANCE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2021

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 16H30, en présentiel pour tous les membres de l'Assemblée.

Je vous confirme ce qui a été décidé en Bureau cet après-midi, le prochain Conseil, nous nous retrouverons tous ici au Palais. Bonne fin de journée et bon match pour ceux qui apprécient le foot.

Merci.

La réunion publique est levée à 17H05'.